

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 24/07/1945 ministériel portant validation de l'acte dit arrêté n° 589 du 8 juillet 1943 fixant le date d'interruption des communications avec les colonies.

n° 24/07/1945

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
24 juillet 1945

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1945

Date du numéro
1 août 1945

VISAS

Vu l'ordonnance du 9 août 1944 portant rétablissement de la légalité républicaine sur le territoire continental

Vu le décret n° 45-1348 du 18 juin 1945 validant l'acte dit décret n° 1.615 du 9 juin 1943 modifié par l'acte dit décret n° 463 du 28 février 1944 fixant la situation des personnels coloniaux et locaux pendant la période d'interruption avec les colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Est validé l'acte dit arrêté n° 589 du 8 juillet 1943 fixant la date d'interruption des communications avec les colonies.

Art. 2

— Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Française.

P. GIACOBBI.